

## PROGRAMME DE FORMATION FORMATION JUGE NIVEAU 2 GR

### I - OBJECTIFS DE L'ACTION DE FORMATION

- Calculer la Note Exécution dans les catégories individuelles niveau National B et A
- Calculer la Note Exécution dans les catégories ensemble niveau TF A et B et nationale esthétique
- Calculer la Note Difficulté pour les catégories individuelles
- Maîtriser les programmes des filières trophées fédéraux

### II - PUBLIC ET PREREQUIS

Les participants doivent :

- Avoir une licence FFG valide
- Avoir 16 ans dans l'année de la licence
- Avoir son niveau 1 GR
- Avoir suivi l'ensemble de la formation pour se préparer à l'examen

### III - DUREE

L'action de formation juge niveau 2 GR sera d'une durée de 22 heures.

### IV - MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENTS

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrements mis en œuvre :

- Salle de formation (cours théorique)
- Etude de vidéos
- Questionnaires
- Mise en situation
- Vidéoprojecteur

La formation sera assurée par un formateur certifié par *PerforGym Formation* et possédant les compétences requises pour proposer une formation de qualité.

Les noms et parcours des formateurs sont disponible sur simple demande.

### V - CONTENUS

- Droits et devoirs du jury
- Méthode d'écriture des pénalisations
- Reconnaissance des difficultés
- Tableaux des fautes générales et spécifiques
- Pratique de jugement

### VI - MOYENS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE LA FORMATION

Le suivi de la formation est évalué par une fiche d'émargement signée par demi-journée par les stagiaires et formateurs.

L'évaluation de la formation se fait durant et en fin de formation :

- **Théorie sans document** : QCM
- **Pratique vidéo avec documents**

Un questionnaire de satisfaction est également transmis à chaque stagiaire

#### **PerforGym Formation**

Siège : Maison des Sports – 16 Rue des Prés, 71300 MONTCEAU-LES-MINES

03 85 58 66 96 – contact@perforgym-formation.fr – **perforgym-formation.fr**

Numéro SIRET : 342 951 514 00047 - APE : 9312Z

Enregistré sous le numéro 27710277771. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

